



Augmentation d' un budget suite a une eventuelle hausse de tva

Par **barucolin**, le **26/08/2010** à **16:25**

Bonjour,
Bordeaux le 26/08/2010

en mai 2010 en assemblée Générale de copropriétaire il a été voté et accepté un budget de 16000€ ce dernier faisait l' objet d'un devis calculé avec un taux de TVA de 5,50%. a cause des (niches fiscales) ce taux pourrait etre modifié, de ce fait le montant voté ne correspondrait plus .

ma question est la suivante: faut il un nouveau vote pour accepter le nouveau montant en hausse, faut il reunir une nouvelle assemblée générale.

merci de bien vouloir me répondre

cordialement

baru